

Procès Verbal de la réunion du 28 février 2011

Le vingt deux février deux mille onze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt huit février deux mille onze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – 2^{ème} tranche de travaux de sécurisation
- Salle du Moulin – conditions d'utilisation
- Chemin des Tilleuls – transfert à la CCPM
- Dépenses en investissement pour l'école – construction d'une classe
- Pré Sableau – vente d'une parcelle
- Assurance statutaire du personnel – Avenant au contrat Groupama
- Chaufferie bois – avenant n°1 lot électricité
- Diagnostic des haies – étude globale Prom'haies
- Logement 21 rue Saint Jean Baptiste
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille onze, le vingt huit février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÈMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane, Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle, MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, ROUSSEAU Christian.

Absent représenté : M. OLIVIER Patrice

Absent excusé : M. ROUSSEAU Daniel

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame BOUTIN Annabelle a été élue **Secrétaire**.

Adoption du procès verbal de la réunion du 24 janvier 2011

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 24 janvier 2011 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2011 - 13 – Sécurisation et mise en accessibilité des voies
routières et piétonnes du Bourg**
2^{ème} tranche de travaux en programmation 2011 – demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle la programmation de la 2^{ème} tranche de travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des voies routières et piétonnes à mener pour 2011, retenue par le Conseil Municipal :

- Tranche conditionnelle n°2 (rue du Vieux Château),
- Option 5 (rue de Gâtine),
- Option 9 (rue du Poirier Chilet).

Il rappelle le détail des marchés passés avec les différentes entreprises pour cette programmation :

Programmation 2010	Tranche conditionnelle 2 TTC Rue du Vieux Château	Option 5 TTC Rue de Gâtine	Option 9 TTC Rue du Poirier Chilet	Total TTC
VRD - CTPA	164 561.47 €	3 932.69 €	11 137.39 €	179 631.55
Eclairage Public - ANCELIN	/	/	/	/
Espaces verts - CHAMBEAU	2 984.80 €	/	/	2 984.80 €
Total	167 546.27 €	3 932.69 €	11 137.39 €	182 616.35 €

En incluant les actualisations prévues aux CCAP des marchés, l'estimatif du montant global des travaux serait le suivant :

Récapitulatif	Montant HT	Montant TTC
Montant des travaux (TC.2 + O.5 + O.9)	152 689.25 €	182 616.34 €
Honoraires (6.48% + 0.9% OPC)	11 268.47 €	13 477.09 €
Actualisation CCAP	11 000.00 €	13 156.00 €
Montant total de la programmation 2011	174 957.72 €	209 249.43 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de déposer des demandes de subventions sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011
- un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire.
- la Région au titre du FRIL 2011
- le Département au titre du PADDC 2011 (Voirie – répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière)

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2011	174 957.72 €
Montant total TTC de la programmation 2011	209 249.43 €
DETR 23% du HT	40 240.27 €
Région FRIL	50 000.00 €
Département PADDC	25 000.00 €

Dotation Action Parlementaire	5 000.00 €
Récupération du FCTVA	32 396.00 €
Autofinancement	56 613.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour la **tranche conditionnelle n°2 (rue du Vieux Château), l'option 5 (rue de Gâtine) et l'option 9 (rue du Poirier Chilet)** :

- approuve la programmation 2011 ci-dessus des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des voies routières et piétonnes du Bourg pour un montant total de **174 957.72 € HT**, soit **209 249.43 € TTC**,
- sollicite les subventions suivantes :
 - ☞ une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011,
 - ☞ une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la Dotation d'Action Parlementaire,
 - ☞ une subvention de la Région Poitou-Charentes au titre du FRIL,
 - ☞ une subvention du Département de la Vienne au titre du PADC.

N°2011 - 14 – Salle du Moulin
Conditions d'utilisation

Monsieur le Maire rappelle que la salle du Moulin est actuellement mise à disposition des associations pour servir de structure couverte pour le stockage de matériel dans l'organisation de leurs manifestations extérieures.

Il précise que cette salle ne dispose pas de l'habilitation d'Etablissement pouvant Recevoir du Public dans la mesure où elle se situe dans une zone exposée aux inondations. Cette situation exclut toute possibilité de location au public.

D'autre part, un certain nombre de matériel associatif est stocké actuellement et de façon permanente à l'intérieur de la salle, ce qui exclut la possibilité de la laisser ouverte et accessible sans dispositions préalables.

Un débat s'instaure sur les différentes possibilités de mise à disposition :

- en cas de repli pour les vins d'honneur organisés dans la vallée
- pour les repas familiaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (11 voix pour, 1 abstention) retient la seule possibilité de mettre à disposition du public la salle du Moulin en cas de repli pour les vins d'honneur organisés dans la vallée, et exclut la possibilité d'organisation de repas familiaux.

N°2011 - 15 – Chemin des Tilleuls

Transfert en voirie communautaire

Monsieur MACOUIN rappelle que les riverains du Chemin des Tilleuls ont demandé que l'accès par la voie communale de Jazeneuil à Curzay soit condamné pour éviter le danger de cette sortie.

Le Chemin des Tilleuls dont l'accès se fait par la voie communale qui mène au village de la Gaud et qui est classée en voirie communautaire, est proposé également à un classement en voirie communautaire réservé aux voies hors agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, propose à la Communauté de Communes du Pays Mélusin l'intégration du Chemin des Tilleuls dans la voirie communautaire.

N°2011 - 16 – Construction d'une classe pour l'école

Monsieur MÊMETEAU rappelle le projet évoqué lors de réunions précédentes du Conseil Municipal mais également du Conseil Communautaire pour la construction d'une classe pour l'école de JAZENEUIL.

Il rappelle que ce projet prévoit la récupération de la classe CP pour les services administratifs de la Mairie et en contrepartie la construction d'une nouvelle classe et d'une salle de motricité.

La compétence « école » étant assurée par la Communauté de Communes du Pays Mélusin, celle-ci serait Maître d'Ouvrage. Toutefois, la Commune de JAZENEUIL qui récupère pour ses besoins l'ancienne classe CP, devra financer la construction de la nouvelle classe pour revenir à la situation initiale avant transfert. Ce financement se ferait par la dotation de compensation versée à la Communauté de Communes et correspondrait au montant des charges d'emprunt qu'elle réaliserait pour cette opération.

Plan de financement :

70 m ²	1600 € HT	112 000 € HT
subvention	35%	39 200 €
	Reste à charge	72 800 €
Emprunt sur 15 ans	Taux de 3.94%	6 500 € annuels

Cette participation communale est estimée à 6500 € par an pendant 15 ans.

Le projet va être prochainement étudié avec la CLECT de la Communauté de Communes.

N°2011 - 17 – Zone artisanale du Pré Sableau

Fixation du prix de vente du m² de terrain

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix de vente du m² de terrain sur la zone artisanale du Pré Sableau.

Il rappelle que la Commune de JAZENEUIL est toujours propriétaire du terrain restant libre ; la Communauté de Communes du Pays Méluzin gère quant à elle le montage des dossiers de faisabilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient à l'unanimité le prix de 2.50 € le m² de terrain sur la zone artisanale du Pré Sableau et donne pouvoir au Maire de procéder aux formalités administratives permettant l'éventuelle cession de parcelles auprès d'entreprises intéressées.

N°2011 - 18 – Assurance statutaire du personnel Avenant GROUPAMA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant d'ordre de l'assureur GROUPAMA pour le contrat d'assurance du personnel des collectivités pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 aux conditions suivantes :

- taux CNRACL : 4.87 %
- taux IRCANTEC : 1.85 %

N°2011 - 19 – Chaufferie automatique à bois déchiqueté Avenant n°1 lot électricité

Le Conseil Municipal prend acte du devis supplémentaire de l'entreprise ARES de MIGNE AUXANCES (86) titulaire du marché du lot n°4 – électricité - des travaux de construction de la chaufferie automatique à bois déchiqueté, pour les points suivants :

1.1	Travaux en moins value	- 600.18 € HT
1.1.1	Câble 1000 R02V 4x16mm ²	- 366.18 € HT
1.2	Téléphone	- 234.00 € HT
1.2.1	Conjoncteur téléphonique	- 18.60 € HT
1.2.2	Poste téléphonique mural avec support	- 71.40 € HT
1.2.3	Câblage de raccordement	- 144.00 € HT
1.3	Travaux en plus value	2 523.58 € HT
1.3.1	Création d'une tranchée pour gaine	138.75 € HT

	400 vers l'extérieur	
1.3.2	Fourniture et mise en place d'un câble 4x10mm ²	1 031.60 € HT
1.3.3	Fourniture et mise en place d'une goulotte 40/40 pour le passage dans la salle des fêtes	262.50 € HT
1.3.4	Fourniture et mise en place d'une armoire avec serrure	304.28 € HT
1.3.5	Fourniture et raccordement d'un disjoncteur 32 A tétra	165.00 € HT
1.3.6	Fourniture et mise en place d'un câble téléphone 298	595.20 € HT
1.3.7	Raccordement sur l'ancienne réglette téléphonique	26.25 € HT
Sous total de l'avenant n°1 du lot n°4 électricité		1 923.40 € HT
TVA 19.60%		376.99 €
Total TTC		2 300.39 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acceptation de l'avenant n°1 ci-dessus au marché de travaux du lot 4 - électricité attribué à l'entreprise ARES.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2313 de l'opération « Chaufferie ».

N°2011 - 20 – Diagnostic des haies
Etude globale Prom'haies

Monsieur Jérôme MÊMETEAU précise que le diagnostic des haies sur le territoire communal qui avait été confié à l'association Prom'haies est achevé et qu'il sera présenté au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion avec le groupe de travail le 1^{er} avril 2011 à 20h30.

Des pistes de travail seront définies pour établir un plan de sauvegarde.

N°2011 - 21 – Logement du 21 rue Saint Jean Baptiste

L'immeuble cadastré G 365 du 21 rue Saint Jean Baptiste qui appartient à la Commune de JAZENEUIL et qui comprend un logement et l'ancien bureau de poste est actuellement en location.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de faire d'importants travaux de rénovation, notamment en termes d'isolation, d'électricité, et de lutte contre l'humidité.

Aussi, il propose de mettre cet immeuble en vente, dès que le locataire actuel fera valoir une cessation de bail.

Une première estimation par agence immobilière de cet immeuble est faite à 85 000 € net vendeur.

Un débat s'instaure sur les diverses possibilités de gestion de cet immeuble : vente ou rénovation pour continuer une offre de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (8 voix pour la vente, 1 voix contre, 3 abstentions) proposera cet immeuble à la vente après cessation de bail de l'actuel locataire au prix de 85 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de conclure des mandats de vente à établir auprès des agences locales du canton :

- Imo Conseil à LUSIGNAN
- Renou à LUSIGNAN
- Maître MEUNIER, notaire à LUSIGNAN
- Square habitat à ROUILLE

N°2011 - 22 – Acquisition d'une vitrine pour la bibliothèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'acquisition d'une vitrine d'informations qui sera disposée sur le mur extérieur de la bibliothèque, auprès de la société SEDI Equipement :

- vitrine murale fermée en alu (12 A4) à sceller - pour un montant de 295.23 € HT, soit 353.10 € TTC

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers » et les crédits prévus au Budget Primitif 2011 de la Commune.

N°2011 - 23 – Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire fait savoir que les services de la Préfecture organiseront prochainement une réunion des Maires pour les informer des dispositions à appliquer dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

N°2011 - 24 – Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe – Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe laissé vacant suite au décès de Madame Liliane DUGLEUX
- d'arrêter le tableau des effectifs au 1^{er} février 2011 de la manière suivante :

	Temps de travail	Temps de mise à disposition à la CCPM	T = titulaire S = stagiaire C = contractuel
Service administratif			
Rédacteur chef	35 / 35	1.3 / 35	T
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	21 / 35	néant	T
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	4.4 / 35	néant	C
Service technique			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 / 35	3 / 35	T
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	35 / 35	25 / 35	T
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	14 / 35	14 / 35	T
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	10.5 / 35	néant	S

N°2011 - 25 – Annulation de prêt relais

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait pris une délibération (2010 – 163) en date du 29 novembre 2011 pour contracter un crédit relais de 140 000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux d'assainissement de la rue des Rocs et de la mise aux normes des lagunes.

Suite au transfert de la compétence investissement en assainissement au SIAEPA de LUSIGNAN, ce dernier disposant de la trésorerie nécessaire pour effectuer les travaux sans crédit relais, Il a été décidé d'un commun accord avec le SIAEPA de ne pas donner suite à cette réservation de prêt.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et annule les termes de la délibération précitée.

N°2011 - 26 – Acquisition de matériel

Le Conseil Municipal demande l'inscription au budget primitif 2011 de la Commune, article 2188 de l'opération « Matériel divers », des crédits nécessaires au paiement du matériel suivant :

- 3 structures stands alu avec bâches et gouttières auprès de la société ALTRAD pour un montant de 3 175.38 € TTC.

N°2011 - 27 – Association « La Chopp »

Monsieur Christian ROUSSEAU fait savoir que l'association « la Chopp » qui actuellement a son siège social sur la Commune de VOULON, va le transférer sur la Commune de JAZENEUIL au lieu-dit la Chaumelière.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures.